



EAUX DE VIENNE / SIVEER

DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION
DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE LA PREILLE
SUR LA COMMUNE DE BOIVRE-LA-VALLEE (86)

Pièce A : Délibération du Conseil Communautaire

Mai 2020 – TA 17 079 Lot2

*Rédaction : Girardeau Nadia
Validation : Girardeau Franck*



**EXPLOITATION, GESTION, VALORISATION ET PROTECTION
DES RESSOURCES DU SOUS-SOL**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 21 mars à 10h00, le Comité du S.I.A.E.P. des Trois Vallées, s'est réuni dans la salle du conseil à la mairie de Montreuil Bonnin, sous la Présidence de Joël METIVIER.

Etaient présents :

MONTREUIL-BONNIN

M. Alain GATEFAIT
Mme Marguerite LE ROY

LA CHAPELLE MONTREUIL

M. Michel MEYZIE
Mme Jacqueline PICQUET
Mme Jacqueline GAUTRON (suppléante)

LAVAUSSÉAU

M. Bernard LESUEUR
M. Christophe VERRI
M. Pierre SERVANT (suppléant)

BENASSAY

M. Roland BOUTAUD
M. Jean-Luc MORIN

AYRON

M. Joël METIVIER
Mme Anne-Marie GUINDU (suppléante)
M. Gabriel REAU (suppléante)

LATILLE

M. Laurent POUBLANC
M. Régis BRAULT (suppléant)

MAILLE

M. Vincent PARNAUDEAU
M. Gérard COLAS

Etaient absents :

AYRON

M. Ludovic TOULAT

LATILLE

M. Simon BRIE

Assistaient également à la réunion :

TRESORIERE

Mme MARTIN

SIVEER

Mme Fanny DOMINJON
M. Jean-Philippe BOURRAS
M. Eric PACRAULT

Délibération n°9 : *Mise en place des périmètres de protection pour le captage de « la Fontaine de Maillé » (commune de Chiré en Montreuil) et pour la source de « La Preille » (commune de Montreuil Bonnin) – réalisation de la phase administrative*

Monsieur le Président rappelle que la phase technique de la mise en place des périmètres de protection est en cours pour le captage de « la Fontaine de Maillé » et pour la source de « La Preille ». Cette phase technique doit aboutir à un avis de l'hydrogéologue agréé et un avis de la Commission Captages pour chacune des ressources.

Une fois que cette phase technique sera achevée, il conviendra de réaliser la phase administrative de la mise en place des périmètres de protection pour ces captages.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve la réalisation de ces travaux pour un montant prévisionnel de 100 000 € H.T.
- décide d'inscrire au budget la somme nécessaire à cette opération
- décide de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- décide de demander à Monsieur le Préfet de la Région POITOU-CHARENTES, Préfet de la VIENNE, l'ouverture de l'enquête en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection et de l'exploitation de ces captages
- décide de confier à un bureau d'études, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la phase administrative d'établissement des périmètres de protection et ceci jusqu'à la publication des servitudes au bureau des hypothèques
- décide de confier au SIVEER l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour cette opération, pour un montant de 7 500 € H.T.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération et lui donne délégation de signature pour la contractualisation des marchés passés dans le cadre des procédures adaptées.

Fait et délibéré, les jours mois et an,
que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président


Joël METIVIER

